

**SE PRÉPARER À UN CONTRÔLE ACPR - POUR LES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA384	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	691,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 06/06/2025 au 06/06/2025
- Du 10/12/2025 au 10/12/2025

**OBJECTIFS**

- Promouvoir et mettre en œuvre les bonnes pratiques commerciales et les recommandations de l'ACPR
- Connaître les différents types de contrôles sur place et sur pièces ainsi que la procédure et les sanctions
- Préparer et mettre à disposition les pièces nécessaires au contrôle ACPR
- Assurer le suivi du contrôle ACPR

**Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur alterne les apports théoriques ou méthodologiques à partir de cas concrets de contrôles ACPR. Les participants réalisent des cas pratiques pour se préparer à un contrôle réel.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animé par un professionnel expert dans la réglementation et la conformité.**

## PROGRAMME

- A. Présentation de l'ACPR
- 1. Organisation et missions de l'ACPR
- 2. Qui est contrôlé ?
- 3. Méthodes de travail de l'autorité de contrôle
- B. Obligations des intermédiaires
- 1. Immatriculation à l'ORIAS
- 2. Règles en matière d'information
- 3. Règles en matière de conseil
- 4. Lutte anti-blanchiment
- C. Notification d'un contrôle de l'ACPR
- 1. Notification de l'objet du contrôle
- 2. Prendre connaissance de ses droits
- D. Contrôle sur pièces
- 1. Pièces relatives à ses structures, organisation, données financières et comptables
- 2. Documents relatifs à ses salariés
- 3. Documents justificatifs de ses fournisseurs et apporteurs
- 4. Documents relatifs à sa relation client
- 5. Processus de lutte contre le blanchiment d'argent
- E. Contrôle sur place
- 1. Réunion de lancement
- 2. Communication des documents
- 3. Auditions des salariés collaborateurs désignés
- 4. Règles de bonne conduite applicables aux contrôleurs
- F. Rapport de contrôle
- 1. Réunion de restitution
- 2. Rapport définitif de contrôle
- G. Suites du contrôle et sanctions
- 1. Lettre de suite du Secrétaire général de l'ACPR
- 2. Saisine du Collège de supervision de l'ACPR
- 3. Saisine de la commission des sanctions de l'ACPR
- 4. Saisine du Procureur de la République

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire**

**remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Intermédiaires en assurance  
Managers des Risques  
Auditeurs  
Fonctions clés Actuariat et Conformité

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis spécifique.

### Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

691,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 31/01/2026 à 17:51